Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215602210-20251210-20251210_D01-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2025

Le dix décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 10** **Pouvoirs : 4** **Excusé : 1** **Absents : 4**
Votants : 14

Présents : MM. GUILLOTIN Didier, STEVANT Béatrice, LEBEL TUAL Alexandra, BOUCHON Sophie, CARPENTIER Olivier, GEFFRAY Fabrice, RICHARD Nathalie, LAURENT Marie-Thérèse, CRONIER Martine, ALAGNA Romain formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme HEMERY Sara (pouvoir à LEBEL TUAL Alexandra), THEAUDIN Mélanie (pouvoir à CRONIER Martine), BLANCHARD Pierre-Jacques (pouvoir à STEVANT Béatrice), MOQUET Laure (pouvoir à BOUCHON Sophie)

Excusé : M. LANGE Richard

Absents : MM. CHAIN Laurent, ROYER Christophe, DESMARES Denis, LE PORHO François

Secrétaire de séance : M. ALAGNA Romain

Réf. 20251210 – D01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 5 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 11 décembre 2025
Le Maire – Didier GUILLOTIN

MAIRIE DE ST-JACUT LES PINS 56 Morbihan

Le secrétaire – Romain ALAGNA

Publié le : 15 décembre 2025